Procès-verbal n°4
Séance du Conseil Municipal
Mardi 17 mai 2016 à 19 H 00

Rappel de la convocation des membres du Conseil Municipal transmise par voie postale le 11 mai 2016 :

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle ordinaire de ses séances le 17 mai à 19H00.

Ordre du jour

Vouziers, le11/05/2016

Le Maire,
Yann DUGARD

Adoption du compte rendu du conseil du 12 avril 2016

Affaires générales

Présentation du projet Pôle Scolaire par le cabinet d'architectes
Vote de la charte Commune Nouvelle

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances le **17 mai 2016 à 19H00**, sous la Présidence de Monsieur DUGARD Yann, Maire de la Commune.

Présents : Yann Dugard, **Maire ;** Patricia Lesueur, Françoise Payen, Dominique Carpentier, Magali Roger, **Adjoints ;** Martine Baudart **Maire déléguée de Blaise ;** Patrice Feron, Andrée Thomas, Jean Broyer, François Bardiaux, Michaël Schwemmer, Francis Boly, Louisette Noirant, Guy Porchet, Karine Passera, Dominique Lamy, Ghislaine Jacquet, Pauline Cosson, Frédéric Courvoisier-Clément.

Absents avec pouvoirs : Claude Adam à **Jean Broyer,** Fabien Lallemand à **Dominique Carpentier,** Christine Dappe à **Françoise Payen**, Camel Armi à **Patricia Lesueur**, Jean-Philippe Masson à **Andrée Thomas,** Marie-Hélène Moreau à **Dominique Lamy.**

Absents : Véronique Paillard et Nadine Nivoy

Assistaient également : M. Fabien Guichard, Directeur Général des Services,
M. Didier Hanard, secrétariat ;

Désignation du Secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose la désignation de Monsieur Francis Boly
: Accord unanime de l'assemblée

Paraphe

Informations du Maire

Information :

Nous avons reçu le 13 mai dernier l'arrêté n° 2016-236 portant création d'une commune nouvelle.

Prochains rendez-vous :

Prochain conseil le mardi 24 mai

Approbation de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour : Adoption unanime par l'assemblée.

Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente du 12 avril 2016.

Monsieur le Maire indique que le procès-verbal du dernier conseil a été transmis le 6 avril 2016. Il précise ne pas avoir reçu de remarque et demande s'il y en a.

Monsieur Lamy fait remarquer que pour le vote de la subvention pour l'école Saint-Louis, c'est Pauline Cosson qui s'abstient et Frédéric Courvoisier-Clément qui est contre et non pas le contraire comme écrit dans le Procès-Verbal.
En ce qui concerne le budget primitif 2016 dans la phrase « concernant l'acquisition d'un bâtiment industriel qui resterait à réaliser, Monsieur Lamy voudrait avoir à quoi correspond la somme de ce bâtiment » il fallait écrire savoir et non pas avoir.
Au sujet de la subvention de l'harmonie il avait été demandé de fournir des précisions sur la ligne budgétaire qui était impacté par la baisse de la subvention.
Et enfin en ce qui concerne la salle Bellevue, il ne retrouve pas les interventions qui avaient été faites pour l'avenant, notamment sur la question pour l'entreprise Thirion pour les modifications sur son marché initial. Monsieur le Maire précise qu'il avait répondu qu'il s'agissait de l'éclairage et les luminaires de la salle.

Monsieur le Maire précise que seront fournies les précisions évoquées et qu'il sera tenu compte des rectifications apportées au Procès-Verbal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'adopter le Procès-verbal du 12 avril 2016 par 20 voix pour, 5 voix contre (Dominique Lamy, Ghislaine Jacquet, Pauline Cosson, Marie-Hélène Moreau et Frédéric Courvoisier-Clément).

Ces remarques figureront dans le compte rendu de la présente réunion.

Ordre du Jour

Affaires générales

I – Présentation du projet Pôle Scolaire par le cabinet d'architectes

Monsieur le Maire explique que le cabinet KL Architecte de Metz présent ce soir va, à travers une vidéo projection, faire une présentation du projet Pôle Scolaire et au terme de cette présentation répondra aux différentes questions.

Paraphe

En préambule Monsieur le maire informe que les directeurs d'écoles, enseignants et Mme Collin, inspectrice de la circonscription étaient présents pour une présentation juste avant la réunion de conseil et ont pu exprimer leurs remarques sur le projet.

Il laisse la parole à Monsieur Krumbholz du cabinet KL Architecte.

Monsieur Krumbolz explique que le pôle scolaire sera implanté le long de la rue verte et comprendra à la fois des classe maternelles, élémentaires, le périscolaire et la restauration. Cet établissement étant dédié à la petite enfance il sera de plein pied avec des volumes dédiés à des puits de lumière pour la partie centrale du bâtiment et sur le hall des salles d'activités et de restauration.
Des formes simples avec des matériaux traditionnels et locaux ont été choisies afin de donner un aspect naturel.
Le périscolaire se situera à l'extrémité nord et disposera d'un jardin ainsi que d'un accès propre depuis le parking.
La plupart des salles de classes, de forme carrée, disposeront d'un éclairage naturel par de grandes baies vitrées donnant un visuel sur les espaces verts.
Enfin au niveau de la sécurité des enfants, point très important, les enfants à la descente du bus, en dépose minute ou parking se retrouveront toujours en zone protégée et dans un espace clos sans risque de croiser le flux routier.

Au terme de la présentation Monsieur le Maire dit que ce projet a été construit en grande partie avec ce que les enseignants ont demandé lors des différentes réunions de travail.
L'important pour lui, dans ce projet, était d'avoir un espace vert dédié à l'établissement afin de rester dans l'esprit de l'école Dora Levi actuelle. La configuration telle qu'elle a été imaginée par le cabinet, c'est la suite de plusieurs recoupements et de la réflexion des enseignants et bien sûr du travail réalisé par le cabinet retenu.
Monsieur le Maire souligne une nouvelle fois l'importance de la sécurité des enfants et du flux routier, point évoqué par l'architecte.

Monsieur le Maire propose au conseillers de poser leurs éventuelles questions à l'architecte.

Monsieur Lamy parle de la récréation en décalée, expliqué dans le projet, par rapport au bruit que feront les enfants dans la cour. Il demande si les enseignants ont émis des remarques particulières sur ce point.

Monsieur Krumbholz lui répond que non dans la mesure où cet aspect a été justement travaillé. Il n'y a pratiquement pas de classes qui ont des fenêtres donnant sur la cour, celles-ci sont situées côté espaces verts pour une luminosité maximale où orientées sur deux patios.
La plupart des enseignants sont ravis de ce choix d'orientation vers l'extérieur pour onze salles et seulement deux orientés vers des patios ayant une surface assez conséquente.

Monsieur Lamy revient sur la photo présentée en vue aérienne de l'établissement, par rapport à l'explication donnée sur la toiture en zinc, pour dire qu'il lui semble avoir aperçu des toits végétalisés.

Monsieur Krumbholz confirme effectivement qu'il y aura quelques toitures en terrasses végétalisées sur les surfaces les plus basses.

Monsieur Lamy demande, à propos du chauffage bois et gaz, ce qui est prévu pour le mode de stockage.

Il lui est répondu qu'il y aura deux chaudières avec une première zone de stockage avec des gros bacs et un système d'alimentation automatique.

Madame Pauline Cosson demande s'il y a des éléments concernant la consommation énergétique des futurs bâtiments, car cela était un point important par rapport aux structures actuelles qui sont fortement énergivores, et sur la climatisation.

Monsieur Krumbholz explique qu'il ne va pas pouvoir communiquer des chiffres précis mais peut déjà confirmer un niveau performant Basse Consommation, on va se situer sur une consommation de 45 à 50 KW au mètre carré par an contre une consommation actuelle aux alentours de 250 à 300 KW au m² par an.
Le nouveau bâtiment consommera, ramené à la surface, cinq à six fois moins que les établissements actuels.
Au sujet de la climatisation rien n'est prévu dans la mesure où il y aura des équipements de protection solaire (brises soleil orientables) et une partie boisée déjà en place qui sera conservée.
Un système de sur-ventilation nocturne sera également en place qui permettra de faire rentrer l'air frais avec bien sûr un système de programmation adapté.

Monsieur Lamy demande si le type de diffusion du chauffage sera par le sol ou radiateurs.

Monsieur Krumbholz répond que cela sera chauffage au sol avec une inertie très faible grâce à un système de chape extrêmement mince qui réduit les nuisances de ce type de chauffage et apporte un confort supérieur à celui d'un chauffage par radiateur, dont la consommation serait plus élevée.

Paraphe

Monsieur Courvoisier-Clément demande si l'on peut faire un rappel du ratio de classes maternelles et élémentaires.

Monsieur Krumbolz explique qu'il est prévu six classes maternelles, dix classes élémentaires et une supplémentaire il s'agit d'une classe ULIS (Unitées Localisées pour l'Inclusion Scolaire).

Monsieur Courvoisier-Clément dit, que par rapport à la configuration d'un espace maternel d'un côté et élémentaire de l'autre, cela laisse peu de place à la mobilité s'il devait y avoir une variation au niveau des effectifs dans l'avenir.
Il précise que pour 2015/2016 il y a 172 élèves en maternelle ce qui fait 28 enfants par classe, sachant que le ministère insiste pour l'intégration des enfants de deux ans, ce qui veut dire que les effectifs pourraient monter facilement à 220 voire 250 élèves en maternelle pour les six classes.

Monsieur Krumbolz répond qu'il s'est basé sur les effectifs qui lui ont été communiqués.

Monsieur le Maire prend la parole pour expliquer que c'est l'inspection académique qui a communiqué un chiffrage sur un certain nombre d'année (cinq ou sept ans) et elle envisage des classes de 28.
Il rappelle qu'il y a quand même une prévision de salles afin de répondre à d'éventuelles classes supplémentaires, qui sont dédiées aujourd'hui au périscolaire et dimensionnées en mètre carré pour répondre à deux nouvelles classes. Il y en aura une de 120 mètres carré qui pourra servir en cas de besoin.
Monsieur le Maire explique que le pôle scolaire est conçu dans un esprit 21ème siècle, avec une demande pour les espaces parents, des salles confortables en surface sachant que le mètre carré subventionable n'est pas sur ces bases-là.
Le dimensionnement des classes ne résout pas le nombre d'enfants ni la création de postes. Si l'on reste dans le mètre carré subventionné, nous devrions rajouter une classe de même surface et nous n'aurons pas forcément la nomination d'un enseignement supplémentaire.
Nous sommes obligés de nous baser sur les chiffres communiqués par l'inspection académique.

Madame Passera revient sur le système de chauffage pour demander s'il s'agit d'un système collectif ou indépendant.

Monsieur Krumbolz lui répond que le système sera indépendant pour les différents locaux avec une modulation sur différentes plages en fonction des besoins.

Monsieur Courvoisier-Clément demande si l'établissement sera en limite au niveau du mur de la gendarmerie.

Il lui est répondu que non l'espace (chemin de ronde d'environ quinze mètres) sera conservé sous sa forme actuelle.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Krumbolz pour la présentation et les différentes précisions apportées pour le futur pôle scolaire et propose de passer au sujet suivant.

II – Vote de la Charte Commune Nouvelle

Monsieur le Maire explique que le but est de pouvoir valider cette charte. Celle-ci a été vue deux fois par les membres du conseil afin de pouvoir l'interpréter et faire une proposition commune avec Vrizy et Terron sur Aisne.
Tous les points ont été revus et la charte a été redonnée à chacun des conseillers.
Les conseillers municipaux de Vrizy l'ont validé jeudi soir. Le document est tel qu'il a été discuté ensemble et ce soir le conseil municipal de Vouziers doit formaliser la validation de cette charte.

Monsieur Lamy demande la parole pour parler de l'article 7 concernant les engagements pour le mandat jusqu'en 2020 où il est écrit pour la commune de Vrizy « - Réhabilitation de la rue Emile Heren à Vrizy : mise aux normes du réseau eau potable, enfouissement des réseaux aériens, voierie » et pour la commune de Terron sur Aisne « - Réhabilitation des rues de la vigne, de Prague, Grande rue à Terron sur Aisne ; - Enfouissement des réseaux aériens ; éclairage public ». La question est la suivante, sachant que ce sont des engagements que les deux communes avaient pris avant, comment avaient-elles prévues de financer leurs travaux et à quel niveau se situe ces projets et est-ce que ce sont des souhaits, des idées ou des projets en cours ?

Monsieur Courvoisier-Clément intervient pour dire qu'il aimerait qu'on lui présente un document de campagne où les élus actuels de Vrizy et Terron se sont engagés face aux électeurs à réaliser l'ensemble de leurs travaux. Le temps que la Charte commune nouvelle se fasse, ils peuvent avoir eu des idées. Il aimerait savoir s'il y a eu 1 € de budgété, d'approvisionné pour payer ces travaux.

Monsieur le Maire répond que ce sont des études qui ont été lancées justement pour pouvoir chiffrer le coût.
Concernant Vrizy, la commune était un petit peu plus avancée, sachant que la FDEA va se rendre sur place pour faire l'estimation des travaux.
Pour la commune de Terron sur Aisne et la rue de Prague seule la moitié est concernée (la première moitié étant déjà faite), pour la rue de la vigne et la grande rue les travaux seront minimes sachant qu'il s'agit d'un retour de quartier.

Paraphe

Il s'agit d'engagements ou des souhaits qu'ils ont pris auprès de leur population dans leur mandat après de dire qu'il faut absolument aller dans la réalisation quoiqu'il arrive, les chiffres et le budget causeront d'eux même et il y aura des priorités.

Monsieur Courvoisier-Clément ne veut pas que l'on mélange souhait et engagement. Là dans la charte on s'engage moralement à réaliser des choses écrites dans la charte.
Il demande par rapport à la ponctuation, dans la phrase pour Vrizy, « Réhabilitation de la rue Emile Heren : mise aux normes du réseau eau potable, enfouissement des réseaux aériens et voierie » si les travaux sont bien uniquement ceux de la rue Emile Heren.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur Courvoisier-Clément trouve cela relativement raisonnable.
Par contre pour Terron sur Aisne dans la phrase « - Réhabilitation des rues de la vigne, de Prague, Grande rue à Terron sur Aisne ; - Enfouissement des réseaux aériens ; éclairage public » il demande si pour l'éclairage public il s'agit de toute la commune.

Monsieur le Maire lui répond que cela concerne seulement les rues citées.

Il explique que une fois élu les Maires de ces petites communes ont un projet et cela en faisait partie. Il y a un an il s'est rendu à Terron sur Aisne dans le cadre de son travail de géomètre pour faire le tour et savoir si la proposition qui leur avait été faite de voirie était recevable car cela engendrait un chiffre phénoménal. A l'époque, il a donné un avis sur la façon de réaliser ce projet de voirie de façon plus adaptée dans un milieu rural, cela pour dire que ce n'est pas un projet né depuis l'idée de la Commune Nouvelle.

Une autre question de Monsieur Courvoisier-Clément au sujet du chapitre qui traite du plan local d'urbanisme où il est précisé que l'on s'engage à avoir un traitement unifié concernant tous documents d'urbanisme sur l'ensemble des communes cela veut dire que l'on va être amené à réviser notre PLU, donc il voudrait savoir si l'on a déjà mesuré l'impact financier.

Monsieur le Maire répond par négative et précise qu'il s'agit d'une obligation. Un chiffrage est prévu d'être réalisé.

Au sujet des commissions « communes déléguée » Monsieur Courvoisier-Clément demande comment va se passer la réciprocité entre les communes par rapport aux locations de salles.

Monsieur le Maire répond qu'il y aura une hiérarchisation au niveau de la location des salles. La gestion en sera centralisée en Mairie de Vouziers. Dans les communes de Vrizy et Terron, les locations de salles se feront avec le roulement annuel actuel en place. Les autres demandes de location de la salle faites auprès des Mairies déléguées seront communiquées en Mairie de Vouziers. Si une salle est demandée à Vouziers et que nous ne pouvons y répondre, les salles de Vrizy et Terron sur Aisne seront proposées également à la location par le service de Vouziers.

Monsieur le Maire explique que ces choses-là ont déjà été évoquées lors des réunions qui ont lieu précédemment sauf dans le chapitre sept où il manquait la commune de Terron sur Aisne.

Précision de Monsieur Lamy qui dit que la réunion où a été présenté ce sujet il s'agissait d'une réunion informelle et pas d'un conseil municipal.

Monsieur le Maire précise effectivement que c'était « une réunion du conseil » pour travailler et pas ouverte au public comme le conseil municipal de ce soir.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et l'assistance dans la salle.

La séance est levée à 20h45.

Le Secrétaire de Séance : Francis Boly

Monsieur le Maire, Yann DUGARD

Suivent les signatures des conseillers municipaux:

Paraphe